

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE
SAINTE AGATHE DES MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2023 à 19 heures, dans la salle de la place Lagny située au 2, rue Saint-Louis à Sainte-Agathe-des-Monts.

Présences :

Frédéric Broué	Hugo Berthelet
Chantal Gauthier	Nathalie Dion
Sylvain Marinier	Brigitte Voss
Marc Tassé	

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence du directeur général et de la greffière adjointe; il est 20 h 04.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

2023-12-634

2. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville et affiché dans le hall d'entrée de l'hôtel de ville le 8 décembre 2023, conformément à l'article 474.2 de cette même Loi;

CONSIDÉRANT les recommandations de la trésorière et du directeur général;

Il est proposé

ET RÉSOLU

1. que le conseil accepte et adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024, telles que déposées par la trésorière pour la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;
2. que la trésorière soit autorisée à effectuer les affectations d'excédents de fonctionnement, de réserves, de fonds et de revenus reportés, tel que prévu au budget 2024;
3. que le conseil décrète qu'un document explicatif du budget sera publié sur le site Internet de la Ville et dans un dépliant en accompagnement du comptes de taxes 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Initiales	
Maire	Greffier

2023-12-635

3. Adoption du programme triennal des immobilisations pour la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts - Exercices financiers 2024-2025-2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit adopter un programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2024-2025-2026;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville et affiché dans le hall d'entrée de l'hôtel de ville le 8 décembre 2023, conformément à l'article 474.2 de cette même Loi;

CONSIDÉRANT le projet de programme triennal des immobilisations soumis;

CONSIDÉRANT les recommandations de la trésorière et du directeur général;

Il est proposé

ET RÉSOLU que le conseil accepte et adopte le programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2024-2025-2026 et décrète qu'un document explicatif du programme triennal des dépenses en immobilisation sera publié sur le site Internet de la Ville et dans un dépliant accompagnant le compte de taxes 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

Une période de questions est allouée aux personnes présentes et ce, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le maire, les membres du conseil municipal ainsi que les fonctionnaires présents répondent aux questions des personnes présentes.

5. Levée de la séance extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est 20 h 05.

Le président de la séance,
Monsieur Frédéric Broué

La greffière,
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier